CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U21 - Intervention sur une installation en télésécurité

Session 2007

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

BP Agent technique de prévention et de sécurité

Session 2007 • Code sujet : **D1** • Durée : **1h20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Gestion à distance des interventions (1 question) **Page 3**

2. Rédaction de la main courante (1 question) **Page 4**

3. Interrogation orale devant le jury (1 question) **Page 5**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2007/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2007 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Gestion à distance des interventions

Vous êtes opérateur pour une station centrale de télésécurité qui gère des informations provenant de sites surveillés et dispose de trois rondiers-intervenants équipés de téléphones mobiles. À partir des événements reçus, vous devez organiser les interventions et transmettre des consignes claires, précises et conformes aux procédures.

Question 1. Gérer à distance les interventions de trois rondiers-intervenants à partir des informations recueillies sur l'installation informatisée de télésécurité. Décoder rapidement les événements, affecter les ressources humaines disponibles selon leurs compétences et communiquer des consignes claires, précises et respectueuses de la légalité.

1. À réception, relever le site, la nature et l'heure de l'événement, puis consulter la fiche-site et les consignes contractuelles.
2. Pour une alarme ou une anomalie, effectuer le contre-appel avant l'intervention, utiliser le mot code confidentiel et enregistrer et horodater l'échange.
3. Si l'intervention est nécessaire, choisir parmi les trois le rondier compétent, disponible et géographiquement le plus proche, pour respecter le délai inférieur à 30 minutes. Transmettre l'adresse, le motif et les consignes, puis maintenir la liaison avec lui.
4. Suivre les quatre phases : approche, observation, reconnaissance et mesures adaptées, puis fin après remise en sécurité. En cas d'effraction ou de situation anormale, demander à l'intervenant d'informer les forces de l'ordre.
5. Tracer en main courante les heures requises, le numéro du site, l'identité de l'intervenant, l'événement et les mesures prises.

Gestion d'une alarme ou anomalie

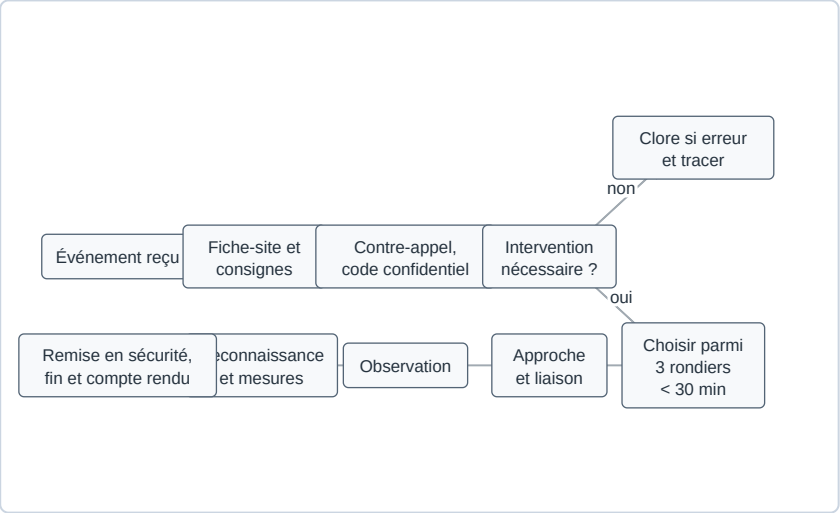

Tracer les heures, le site, l'intervenant, l'événement et les mesures prises.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contre-appel et traçabilité, puis envoi du rondier adapté parmi les trois, suivi des quatre phases et alerte des forces de l'ordre si nécessaire.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Rédaction de la main courante

La station doit conserver une trace des événements et des opérations conduites lors du traitement d'une alarme ou d'une anomalie. Le formulaire fourni permet de consigner les événements, les mesures prises, l'intervenant et les horaires des étapes de l'intervention.

Question 2. Rédiger la main courante relative aux opérations conduites en renseignant les informations utiles sur chaque événement, le numéro du site, les mesures prises et l'identité de l'intervenant. Indiquer les heures de réception de l'information, de contact avec l'intervenant, d'arrivée sur site, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention.

En tête, renseigner la date, l'opérateur et le service. Inscrire un événement par ligne avec son numéro, le numéro du site, l'heure et la nature de l'information reçue, puis les mesures prises et l'identité de l'intervenant. Compléter les heures de contact, d'arrivée sur site, d'appel aux forces de l'ordre ou au service public si nécessaire, et de fin d'intervention. Pour une alarme ou une anomalie, noter le contre-appel au site avec le mot code, ainsi que l'enregistrement horodaté de la communication. Consigner les faits et horaires réellement constatés.

Folio 5/6 : main courante

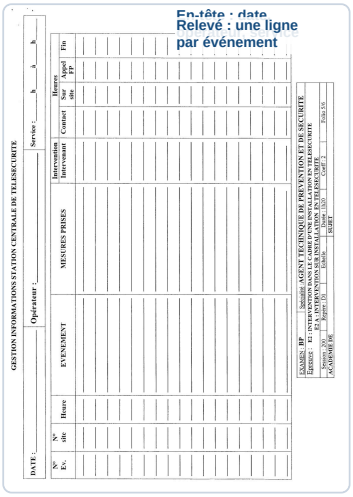

Folio 6/6 : suite de la main courante

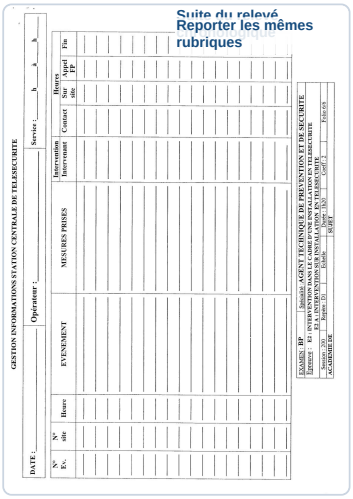

✓ RÉPONSE À RETENIR

Une ligne par événement : identifiants, heure, nature, mesures, intervenant et heures des étapes d'intervention.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Interrogation orale devant le jury

L'épreuve comprend une interrogation orale de 30 minutes devant un jury, dans le contexte d'une station centrale de télésécurité. Les aptitudes évaluées comprennent le décodage des informations, l'affectation des intervenants, la formulation des consignes et la qualité du compte rendu oral.

Question 3. Répondre à une interrogation orale devant un jury.

À l'oral, je présente une conduite méthodique et traçable :

1. Je décode l'évènement, consulte la fiche-site et effectue le contre-appel avec le mot code confidentiel. La communication est enregistrée et horodatée.
2. Si l'alerte est confirmée ou demeure inexpliquée, je contacte le rondier compétent et le mieux placé pour respecter le délai d'intervention inférieur à 30 minutes. Je lui transmets les consignes prévues au contrat.
3. Le rondier rend compte de son approche, observe les lieux, effectue une vérification périmétrique et contrôle physiquement les issues. Il prend les mesures adaptées, puis remet le site en sécurité.

En cas d'effraction ou de situation anormale, il informe les forces de l'ordre. Je consigne en main courante les heures clés, le site, l'intervenant, l'évènement et les mesures prises.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contre-appel confidentiel et enregistré, intervention du rondier compétent, reconnaissance en quatre phases, mesures adaptées et traçabilité complète en main courante.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2007)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E2 A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2007, porte le repère D1, dure 1h20 et a un coefficient 2. Dans le contexte d'une station centrale de télésécurité, le candidat gère les interventions de rondiers, rédige la main courante et répond oralement au jury. L'évaluation porte sur l'analyse des informations, l'organisation des moyens et la qualité du compte rendu.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Avant toute intervention liée à une alarme ou une anomalie, effectuer un contre-appel au site et utiliser le mot code confidentiel.
- La levée de doute comprend l'approche, l'observation, la reconnaissance avec mesures adaptées, puis la remise en sécurité du site.
- La main courante indique notamment le site, l'événement, les mesures prises, l'identité de l'intervenant et les horaires clés.
- En cas d'effraction ou de situation anormale, appliquer les mesures conservatoires prévues et informer les forces de l'ordre.

Points de vigilance & attentes du jury

- Vérifier par contre-appel si l'alarme ou l'anomalie peut résulter d'une erreur de manipulation.
- Affecter un intervenant compétent et transmettre des consignes précises, légales et conformes au contrat.
- Enregistrer et horodater la communication téléphonique ainsi que les étapes de l'intervention.
- Compléter les rubriques de la main courante et rendre compte clairement à l'écrit comme à l'oral.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Que faire avant d'envoyer un intervenant après une alarme ?

Effectuer un contre-appel au site à l'aide du numéro indiqué sur sa fiche. Utiliser le mot code confidentiel et vérifier que l'information ne résulte pas d'une erreur de manipulation. La communication doit être enregistrée et horodatée.

Q : Quelles étapes suivre pour une levée de doute en cas d'intrusion ?

La levée de doute comporte quatre phases : approche du site en liaison avec la station, observation, reconnaissance et mesures adaptées sur place, puis fin d'intervention après remise du site en situation de sécurité.

Q : Comment se répartit le temps de l'épreuve ?

Le sujet prévoit 30 minutes pour gérer les interventions, 20 minutes pour rédiger la main courante et 30 minutes pour l'interrogation orale. Ces trois durées correspondent à la durée totale officielle de 1h20.

Q : Le sujet fournit-il un barème chiffré pour les tâches ?

Aucun barème chiffré par tâche n'est imprimé dans le dossier. Les aptitudes particulièrement évaluées sont le décodage rapide des informations, l'affectation des intervenants, la clarté et la légalité des consignes, ainsi que le compte rendu écrit et oral.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2007/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2007 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.